

FRATELLI TUTTI

Chers paroissiens et amis,

Bonjour à toutes et tous, un grand MERCI pour avoir contribué à la collecte Fratelli Tutti, dans le cadre de la souscription paroissiale ou via la plateforme CredoFunding et d'avoir diffusé le lien autour de vous : <https://www.credofunding.fr/fr/fratelli-tutti>

Où en sommes nous :

- Paroisses Ambérieu/Lagnieu/St Rambert :	16 000 €
- Souscription :	8 020 €
- Credofunding :	12 014 €
<hr/>	
TOTAL :	36 034 €

Soit plus de 20 000 € de dons !!!

Comme nous avons atteint le premier palier fixé à 10 000 € en financement participatif, la plate-forme Credofunding prolonge la campagne de 3 semaines et monte la jauge à 15 000 €. Nous avons bon espoir de pouvoir l'atteindre, et peut-être... d'aller au-delà !.

Par ailleurs nous sommes en pourparlers avec le promoteur qui intervient sur le chantier voisin et qui serait intéressé d'utiliser nos salles comme « base-vie » pour ses ouvriers. En contrepartie de la mise à disposition des salles, le promoteur ferait réaliser gratuitement par ses entreprises ou à moindre coût une partie des travaux selon notre cahier des charges, ce qui aurait pour effet de baisser singulièrement l'addition.

Voilà, comme vous le voyez les choses avancent plutôt bien, même si nous sommes encore loin du compte.

L'actualité de la Présence Fraternelle en ce moment :

- Accompagnement scolaire pour les collégiens « à la traîne », projet Voltaire et FLE
- Animations de quartier en septembre,
- Contribution au Festival des Solidarités en novembre (Festisol)
- Maraudes avec La Croix Rouge
- Et toujours les aides individuelles

Continuez à parler du projet autour de vous, merci encore et à bientôt pour d'autres nouvelles, Fraternellement,
Pierre Eymard Duvernay

Déduction fiscale Souscription et Crédofunding :

Depuis le 2 juin 2021, jusqu'au 31 décembre 2022, les dons au profit des associations culturelles sont éligibles à un taux de réduction d'impôts de l'ordre de 75% dans la limite de 554€. Le taux habituel de 66% s'applique au-delà de ce montant, dans la limite de 20% de votre revenu imposable, reportable sur 5 ans (en vertu de la loi du 1er août 2013 relative au mécénat, art. 200 du CGI).

Un don de 100 € revient seulement à 25 €.

Un don de 500 € revient à 170 €

Un don de 1000 € revient à 340 €

Tous les montants, quels que soit leur valeur, sont utiles au projet !!!